

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET
CONVENTIONS COMMERCIALES

Mardi 29 janvier 1957. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Louis André sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Elle a donné un avis favorable au projet de loi auquel elle proposera les amendements suivants :

Art. 21. — Rédiger comme suit la 4^e ligne de cet article : « ... la recherche, l'expérimentation ou le contrôle en matière économique, scientifique et technique... ».

Art. 26. — 1^o Insérer, entre les paragraphes 1^o et 2^o de cet article, les paragraphes suivants :

« *1 bis.* — Si l'emprise doit porter sur des immeubles utilisés à des fins agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales, les chambres d'agriculture, les chambres de commerce ou les chambres de métiers pourront, à la demande des intéressés, être consultées sur l'utilité publique des travaux et sur les incidences générales et particulières qu'ils comporteraient.

« *1 ter.* — Le projet d'utilité publique devra faire l'objet avant toute exécution d'un examen motivé par une commission présidée par le Préfet et réunissant, d'une part, les représentants de l'autorité expropriante et, d'autre part, aux côtés de représentants des différentes chambres syndicales professionnelles intéressées, ceux des organisations syndicales les plus représentatives. »

2^o A l'alinéa 3^o de cet article, supprimer les mots : « ... résultant de la diminution des surfaces cultivées... ».

Art. 35 H. — Rédiger comme suit le début du paragraphe 2^o de cet article : « 2^o En cas de revente dans un délai maximum de cinq ans d'un terrain acquis... ».

Art. 38 C. — Rédiger comme suit cet article :

« La mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire définie par le Gouvernement est assurée, dans la limite de leurs attributions, par le Ministre de l'Urbanisme et de la Construction, assisté d'un Conseil national de l'Urbanisme et de la Construction, par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Affaires économiques et financières. »

Art. 42. — Rédiger comme suit les deux dernières lignes du premier alinéa de cet article :

« ... Commissions de la reconstruction, de l'intérieur, de l'agriculture, des travaux publics, de la justice, des finances et des affaires économiques des deux Assemblées. »

Mercredi 30 janvier 1957. — Présidence de M. Rochereau, président. — La commission a décidé de demander le renvoi pour avis

du projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc, et désigné M. Clerc comme rapporteur pour avis.

Elle a, ensuite, examiné le rapport de M. Naveau sur sa proposition de loi (n° 479, session 1955-1956) tendant à constater la nullité de l'acte dit « loi du 11 août 1943 » relatif au contrôle douanier en vue d'en revenir à la législation antérieure, et adopté les conclusions du rapporteur tendant à transformer la proposition de loi en proposition de résolution ainsi conçue :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à délimiter, par arrêté interministériel, avant le 31 mai 1957 et en application de l'article 209 a) du Code des douanes, les zones des frontières terrestres du territoire douanier où la formalité du compte ouvert du bétail ne sera plus exigée. »

La commission a, par ailleurs, procédé à l'audition de M. René Perrin, Président Directeur Général de la Société Ugine et Président de l'Association des Cadres dirigeants de l'Industrie, sur le projet de marché commun européen.

Au cours de cette audition, a été évoquée la nécessité, d'une part de maintenir le développement des économies régionales dans le cadre du marché commun européen et, d'autre part, d'élaborer non pas un traité rigide censé tout prévoir dès l'origine, mais un instrument permettant une application souple en fonction des circonstances propres aux économies des différents Etats membres.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 30 janvier 1957. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président de la commission a fait part à ses collègues des dernières évolutions de l'affaire algérienne devant les Nations Unies. Il apparaît toujours, sans autre précision, que les Etats-Unis d'Amérique apportent une plus grande compréhension de la position française et recherchent les moyens d'une thèse conciliatrice. Il reste que, de toute façon, il serait imprudent d'accepter sous une forme quelconque l'internationalisation d'un conflit qui est du domaine strictement français.

M. Marcel Plaisant a rappelé dans quelles conditions se présente le conflit sur le Cachemire, le vote du Conseil de sécurité ayant recommandé le maintien du statu quo au moment même où M. Nehru, sans égard à cette décision, proclama le rattachement absolu du Cachemire à l'Inde comme une province dépendante.

Il convient de rappeler que la contradiction de la position indienne dans le Cachemire a donné lieu aux attaques de la presse américaine, accusant expressément M. Nehru d'impérialisme et d'hypocrisie. Au Pakistan, l'attitude de M. Nehru et l'entêtement de M. Krishna Menon ont donné lieu à des critiques véhémentes à raison des incidences directes que ce défi au Conseil de Sécurité aurait sur le débat algérien. Celui qui, si souvent, prétend assumer un rôle d'arbitre ou de médiateur, vient de recourir à une tactique pire que celle reprochée aux prétendus impérialistes.

La commission a entendu un rapport de M. Léo Hamon sur sa mission au Cambodge, au Pays de Thaï, en Birmanie et aux Indes. M. Hamon a analysé les déploiements de la politique de l'O. T. A. S. E., aussi bien que celle des associés de la Conférence de Bandoeng.

Compte tenu des événements récents, il a observé au Cambodge et au Siam que la culture française demeurerait acceptée, voire même désirée.

M. Marcel Plaisant a tenu à féliciter M. Léo Hamon des précieuses observations qu'il a recueillies au cours de sa mission.

M. Brizard a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 281, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention sur les privilèges et immunités de la Commission du Pacifique Sud, signée *ad referendum* le 20 février 1953 à Nouméa.

M. Biatarana a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 280, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention consulaire franco-suédoise, signée à Paris le 5 mars 1955.

AGRICULTURE

Jeudi 31 janvier 1957. — *Présidence de M. Restat, président.*
— La commission a examiné, au cours d'une suspension de séance, les amendements au rapport (n° 257, session 1956-1957) de M. Houdet — pour lesquels elle n'avait pas eu l'occasion de prendre position — sur la proposition de loi (n° 368, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Elle a décidé, à la majorité :

— de donner un avis favorable à l'adoption des amendements n° 48 de M. de Pontbriand, n°s 50 et 51 de M. Delorme, n°s 57 et 58 de M. Blondelle, n° 30 de M^{me} Dervaux et n° 62 de M. Nayrou, et, sous réserve de modifications, des amendements : n°s 59 et 63 de M. Georges Boulanger, n° 40 de M. Nayrou, n°s 55 et 56 de M. Blondelle ;

— de se prononcer contre l'adoption des amendements : n° 44 de M. Nayrou, n°s 27, 28 et 29 de M^{me} Dervaux.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 30 janvier 1957. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a poursuivi l'examen du 2^e rapport de M. Houdet (n° 257, session 1956-1957) sur la proposition de loi relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles. Après avoir entendu son président et son rapporteur pour avis, M. Delalande, la commission, par un vote à main levée et par 13 voix, a décidé de donner un avis favorable au texte proposé. Elle a, en outre, confié à son rapporteur le soin de déposer un amendement à l'article 37 tendant à préciser que le baccalauréat technique agricole créé par cet article devra avoir le niveau et la valeur des autres baccalauréats.

La commission a ensuite procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 117, année 1956-1957) adopté par l'Assemblée

Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, principalement sur l'article 14 consacré à la profession d'architecte.

M. Delalande a donné connaissance d'une nouvelle rédaction de cet article, qui sera proposée par voie d'amendement par la Commission de la justice. Cet amendement ayant recueilli l'approbation de la commission, celle-ci a estimé inutile d'émettre son avis sur le projet de loi considéré.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 30 janvier 1957. — *Présidence de M. Dubois, président.* — La commission a désigné M. Lacaze rapporteur de la proposition de loi (n° 279, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles L 571 et L 572 du Code de la santé publique, relatifs aux officines de pharmacie.

Puis elle a repris l'examen du rapport de M. Jean Fournier sur la proposition de loi (n° 566, session 1955-1956) de M. Rivière, tendant à autoriser les dentistes et opérateurs tolérés de Tunisie à exercer en France et dans les Territoires d'Outre-Mer.

La commission avait confié à son rapporteur le soin de recueillir sur cette question l'avis du ministère des affaires sociales et celui du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes. Les deux organismes consultés ayant émis un avis défavorable, la commission a adopté ce point de vue et décidé de rejeter la proposition de loi considérée.

La commission a, enfin, terminé en première lecture l'examen du rapport de M^{me} Delabie sur le projet de loi (n° 68, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés. Elle consacrerà sa prochaine séance à la deuxième lecture du projet et à l'examen des articles qui avaient été réservés.

FINANCES

Mardi 29 janvier 1957. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a d'abord entendu le rapport d'enquête de M. J. Debû-Bridel sur la situation financière du territoire de Djibouti; le rapporteur a insisté particulièrement sur la nécessité de faire cesser l'inflation de la fonction publique et de développer les investissements productifs.

La commission a ensuite repris l'examen pour avis du projet de loi (n° 117, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. Sur la proposition de M. Bousch, rapporteur pour avis, la commission a adopté sans modification l'article premier — programme pluriannuel de constructions d'H. L. M., l'article premier *bis* — avantages financiers aux opérations de productivité du secteur H. L. M., l'article 2 — bonification d'intérêts servis pour les emprunts contractés par les organismes d'H. L. M. dans le secteur privé ou auprès des caisses d'épargne. Une modification de forme a été apportée à l'article 3 — programme pluriannuel de construction avec primes. La commission a repris l'article 3 *bis* — tranche conditionnelle du programme quinquennal dans le texte proposé par la commission de l'Assemblée Nationale. A l'article 3 *ter* B (nouveau), la commission a supprimé l'exonération des droits de mutation par décès des immeubles destinés au logement familial qui était proposée par la Commission de la reconstruction. Les articles nouveaux 3 *ter* A, C, D, E, relatifs à un nouveau régime du crédit à la construction et des prêts ainsi qu'à l'allocation différentielle ont été réservés. Dans le débat sont notamment intervenus : M. Bousch, rapporteur pour avis, M^{me} Thome-Patenôtre et M. Pisani, rapporteurs au nom de la Commission de la reconstruction, MM. Debû-Bridel, Roubert président, Berthoin, Pellenc rapporteur général.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a poursuivi l'examen de ce même projet de loi. Etude a été faite des articles 3 *quater* à 18. La commission a notamment adopté, sur la propo-

sition de M. Bousch, un article 3 *quinquies* (nouveau) tendant à créer un comité de coordination des travaux dans le cadre départemental, un article 3 *sexies* (nouveau) tendant à prévoir la construction de logements une pièce, un article 3 *septies* (nouveau) tendant à favoriser la continuation des travaux en toutes saisons.

Mercredi 30 janvier 1957. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a procédé à l'examen de différents décrets portant répartition des crédits votés pour 1957. La commission a décidé de demander des explications sur divers points et, notamment, sur la proposition de M. Boutemy, sur les crédits militaires au sujet de la mesure 17 de la section guerre (transfert de 19,833 millions au chapitre traitement personnels civils). Sur la proposition de M. Brunhes, au nom de la Commission des moyens de communication, la commission a décidé, au sujet du décret de répartition des crédits travaux publics, de demander des explications au Gouvernement relatives à l'aide exceptionnelle à la batellerie. L'avis favorable de la commission à plusieurs autres décrets de répartition a été assorti de différentes observations et demandes d'explications notamment sur la proposition de M. Gaspard pour les crédits P. T. T., de M. Chapalain, pour les crédits Anciens Combattants, de M. Fillon pour les crédits Affaires marocaines et tunisiennes, de M. Driant, pour les crédits Agriculture, de M. Longuet pour les crédits France d'Outre-Mer, de M. Pauly, pour les crédits Finances, de M^{lle} Rapuzzi pour les crédits Education nationale et de M. Alric pour les crédits Industrie et Commerce.

Dans une seconde séance tenue dans l'après-midi la commission a procédé à l'audition de M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs. M. Bousch, rapporteur pour avis et M. Pellenc, rapporteur général, ont posé diverses questions relatives en particulier au programme annuel de construction de 300.000 logements, à l'affectation d'un pourcentage de crédits aux travaux de caractère artistique, au système de financement de la construction par avances spéciales de la Banque de France, au mécanisme d'aide

au constructeur, à l'allocation différentielle, à la substitution de garanties personnelles aux garanties réelles. M. Pisani, rapporteur au nom de la Commission de la reconstruction a montré que le système de financement de la construction qu'il préconise serait moins onéreux en matière budgétaire et permettrait le financement à un taux plus bas. M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières a reconnu que certaines suggestions étaient à retenir dans le nouveau mode de financement proposé par la Commission de la reconstruction. Il a montré ensuite que la substitution au régime de la loi de 1950 d'un système d'avances spéciales de la Banque de France, aurait dans la conjoncture présente, les conséquences les plus graves puisqu'en étendant les possibilités d'émission, cette substitution établirait en fait le régime du papier d'Etat. Il a manifesté également quelque inquiétude quant aux caractéristiques et aux limitations de l'allocation différentielle.

Jeudi 31 janvier 1957. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n° 117, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

Sur la proposition de M. Pisani, rapporteur au nom de la Commission de la Reconstruction, la commission a adopté le principe de la mise en œuvre de la réforme du régime de la construction par décrets soumis à ratification parlementaire. Différents articles ont été révisés à nouveau, notamment l'article 3 *ter* E (nouveau) — « Allocations différentielles », l'article 14 — « Profession d'architecte ».

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, sous la présidence de M. Alric, secrétaire, la commission a terminé l'examen de ce projet de loi. Les plus expresses réserves ont été faites sur divers articles qui proposent, dans de nombreux domaines, de graves modifications à la législation actuelle. L'article 35 F (nouveau) — « Taxe sur les terrains insuffisamment occupés », ainsi que l'article 35 H (nouveau) — « Refus de l'aide de l'Etat aux opérations réalisées sur terrains acquis à l'amiable à un prix excessif » ont été disjoints. Un article 38 *bis* (nouveau) a été adopté,

tendant à transformer le Centre scientifique et technique du Bâtiment en un établissement public.

La commission a enfin, sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, adopté le projet de loi (n° 92, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1948, le projet de loi (n° 93, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1949, le projet de loi (n° 94, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1950.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 29 janvier 1957. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission s'est réunie afin de poursuivre l'examen des décrets de répartition des crédits budgétaires pour 1957. Après avoir formulé diverses observations, notamment sur les subventions aux fédérations et aux territoires, elle a élevé une protestation unanime sur le mode de présentation des crédits, qui interdit tout contrôle parlementaire efficace.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 31 janvier 1957. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a, sur le rapport de M^{me} Renée Dervaux, adopté, dans le texte même de l'Assemblée Nationale, la proposition de loi (n° 234, session 1956-1957) tendant à modifier les articles 26, 27 et 28 du Code de la santé publique.

Puis, elle a poursuivi l'examen du rapport pour avis de M. Descours-Desacres sur le projet de loi (n° 117, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs, dont la Commission de la reconstruction est saisie au fond.

Elle a notamment approuvé les propositions d'amendements présentées par son rapporteur pour avis, tendant à modifier certains articles du projet l'intéressant plus particulièrement.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 31 janvier 1957. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Après que MM. Julien Brunhes, Raybaud et Ruin eurent expliqué les motifs de leur candidature au rapport sur le projet de loi (n° 313, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la construction d'un tunnel routier sous le Mont Blanc et que M. Paul Chevallier eut manifesté son inquiétude vis-à-vis du projet, à cause de ses répercussions sur le plan national, M. Julien Brunhes a présenté les arguments pour et contre la construction de cet ouvrage d'art international.

M. Paul Chevallier a vivement regretté que l'administration du Ministère des Travaux publics n'ait jamais fait d'étude comparative sérieuse des différents projets.

Après un débat auquel ont pris part MM. Bouquerel, Ruin, Raybaud, Paul Chevallier et le président lui-même, la commission a désigné, à l'unanimité, M. Julien Brunhes comme rapporteur du projet de loi.

MM. Julien Brunhes, Bouquerel et René Dubois ont donné connaissance à leurs collègues des décisions de la Commission des finances relatives aux décrets de répartition des crédits ayant trait aux Travaux publics, aux P. T. T. et à l'Aviation civile.

Enfin, M. Raybaud a suggéré à la commission d'entendre les représentants de l'hôtellerie et des Domaines en ce qui concerne la vente par appartements des hôtels sous séquestre.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 31 janvier 1957. — *Présidence de M^{me} Cardot, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Audry,

Directeur des Pensions et des Services médicaux du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, sur le processus de concession des pensions des victimes militaires de la guerre.

M. Audry, après avoir exposé le fonctionnement des centres de réforme et des commissions de réforme, a mis en lumière, notamment, les avantages de la décentralisation des directions interdépartementales qui permet maintenant une plus grande rapidité dans la liquidation des dossiers.

D'autre part, il a souligné que l'insuffisance de personnel qualifié et le manque de matériel moderne constituent encore un grave handicap pour le fonctionnement des services du Ministère des Anciens Combattants.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 30 janvier 1957. — *Présidence de M. Henri Cornat, vice-président.* — La commission a désigné M. Lebreton comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 149, session 1956-1957) tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer et notamment de cesser les exportations d'alcool.

Elle a, ensuite, examiné le décret n° 56-1354 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Industrie et Commerce).

Enfin, la commission a instauré un débat auquel ont pris part MM. Bataille, Lebreton, Tharradin, de Villoutreys et le président, sur les difficultés d'approvisionnement et de répartition des produits pétroliers.

COMMISSION DE COORDINATION
POUR LE TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Jedi 31 janvier 1957. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Armengaud sur la dernière session de l'Assemblée commune de la C. E. C. A. et sur un voyage d'information qu'il entreprit récemment en Allemagne avec une mission de la Commission des investissements de cette Assemblée.

En conclusion, M. Armengaud a souligné la nécessité pour l'Europe de techniques nouvelles comme la réduction directe du minerai de fer et l'utilisation de bas fourneaux, afin de parer à la pénurie de charbon et de ferraille.

La commission a décidé de demander à M. Ferry, délégué général de la sidérurgie de venir lui faire un exposé mercredi prochain sur la situation de la sidérurgie française dans la Communauté charbon-acier.